

Vespa orientalis : Vigilance et action.

Vespa orientalis a été identifié en septembre 2021 sur Marseille (voir doc PJ : *Faunitaxys*, 9(32), 2021: 1 – 5 et lien <http://frelonasiatique.mnhn.fr/le-frelon-oriental-detecte-a-marseille> site MNHN)

C'est un redoutable prédateur d'abeilles. Il faut agir pour ne pas revivre l'expérience *Vespa velutina*.

En conséquence :

- Des contacts sont d'ores et déjà initiés entre GDS France et le Ministère de la Transition Ecologique
- Pilotés par GDS France :
 - Le groupe de Suivi Frelon asiatique de la plateforme ESA est réuni le 11 octobre pour s'exprimer sur ce fait.
 - Le groupe technique Plan national de lutte contre le frelon asiatique est réuni le 13 octobre et prendra des positions relatives :
 - A une demande d'une note d'Appui Scientifique et Technique à l'ANSES.
 - A une demande au Comité des Experts Apicoles du CNOPSAV prévu le 21 octobre pour que celui-ci émette un avis sur les conséquences de la présence de *Vespa orientalis*
- Nous rapprochons très rapidement du Ministère de la Transition Ecologique (en la personne de Mme Bérandère ABBA, secrétaire d'Etat à la biodiversité) en responsabilité de la gestion des Espèces Exotiques Envahissantes.

GDS France et InterApi, l'interprofession des produits de la ruche, ont pour projet de cosigner une démarche afin de solliciter les services l'Etat et leur demander d'agir tant qu'il est encore temps.